

Postulat “Pour une vie associative forte à Nyon”

Au Conseil communal de Nyon,

Les associations à but non lucratif participent de manière forte à la création de liens sociaux dans une ville. A Nyon, elles organisent des événements qui animent et créent véritablement l'identité de la ville. Nous pouvons compter sur des associations culturelles et sportives qui font rayonner notre ville et la rendent plus attractive aux yeux de toute la région et du canton. Il existe également des associations permettant de réunir les personnes partageant les mêmes intérêts (clubs autour de certaines origines et d'un hobby spécifique: spéléologie, trains, échec, etc.).

Toutes ces associations fonctionnent sur un principe de bénévolat où la majorité des membres ne reçoivent aucune compensation financière pour leur implication. Ces personnes fournissent pourtant un travail essentiel à la ville. Sans eux notre région ne pourrait certainement pas fonctionner aussi bien. Sans eux, la ville de Nyon risquerait de perdre une partie de son âme.

Pour que notre ville demeure un véritable centre régional vivant, et riche de ses diversités, il semble important que la commune mette en place des conditions cadres afin que les associations puissent se développer.

Une manière très concrète de soutenir le milieu associatif est certainement de leur proposer la gratuité de certains services communaux. L'utilisation de matériel communal, les différents services fournis par la commune (électricité, déchets), le prix des patentes ou les coûts des autorisations sont des exemples de gratuité éventuelle. En effet, si les associations bien établies ont peut-être passablement d'aisance, notamment financière, les associations qui émergent font parfois face à de plus grandes difficultés. Ce postulat est conçu particulièrement pour ces dernières.

Le cas échéant, ces avantages devraient être accordés sous certaines conditions. Parmi celles-ci, on peut imaginer des critères tels que le but non lucratif, la non-discrimination (sexe, âge ou de nationalité) ou encore la visée locale ou publique.

L'objectif est donc bien de tendre la main aux associations de Nyon, de les encourager et de leur montrer que le monde politique est là pour les soutenir et que la Commune leur est redevable.

Le postulant demande à la Municipalité de bien vouloir étudier les points suivants:

1. Evaluation des moyens possibles pour rendre gratuit une grande partie des services que la ville facture aux associations locales à but non lucratif, en particulier pendant leurs deux premières années d'existence.
2. Mise en place d'une politique générale visant à favoriser l'activité des différentes associations à but non lucratif, en s'inspirant notamment des différentes pratiques dans d'autres villes de Suisse et d'Europe.

Le sous-signé propose de renvoyer le présent postulat en commission pour une première consultation.

Pierre Patelli,
Les Verts de Nyon

Nyon, le 19 octobre 2016